

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 11 MARS 2025

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres absents excusés : 6

Membres ayant donné procuration : 4

Etaient présents sous la présidence la Présidence de Mme Carine OBERLE, 1^{ère} Vice-Présidente du Syndicat :

BURRUS Daniel, DOEPPEN Hans, ESTEVES Christine, GERARD Daniel, HITTINGER Denis, HOERTH Jean-Michel, JUNDT Jean-Jacques, KERN Viviane, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, ROBITZER Georges, SAND Gilbert, SCHNITZLER Nadine, SPACH Thierry

M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat étant sorti pour les délibérations.

Assistait en outre à la séance :

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM
M. Daniel TOUSSAINT, Conseiller aux décideurs locaux
Mme Gaelle CIMINELLI, Responsable pôle administration générale

Etaient absents ayant donné procuration :

EICHHOLTZER Michel donnant procuration à CREMMEL Joseph, DANGELSER Aimé donnant procuration à OBERLE Carine, DORSCHNER Christian donnant procuration à DOPPEN Hans, HERRMANN Pascal donnant procuration à HOERTH Jean-Michel,

Etaient absents excusés : FISCHBACH Jean-Marc, HAEMMERLIN Médéric, HOLZSCHERER Daniel, PUEYO Julien, SCHMITT René, SCHMITT Claude

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :
- la publication en date du :



Le Président :

Joseph CREMMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-067-256701301-20250311-882291-BF

2- Approbation du compte financier unique (CFU) 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du syndicat, lequel peut se résumer ainsi :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 177 387,91	5 609 180,42	6 786 568,33
	Recettes réalisées (1)	B	502 799,10	5 769 435,93	6 272 235,03
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 298 000,00	7 315 000,00	8 613 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	239 165,34	6 071 009,58	6 310 174,92
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	263 633,76	-301 573,65	-37 939,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	120 612,09	1 705 819,58	1 826 431,67
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	384 245,85	1 404 245,93	1 788 491,78
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	384 245,85	1 404 245,93	1 788 491,78

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Président présente les principales dépenses et recettes.

A la suite des débats, le Président quitte la salle et donne la présidence à Carine OBERLE, Vice-Présidente, qui soumet le CFU au vote.

Le Comité Directeur, à 15 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention(s), s'étant manifesté, Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2024,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Président revient en salle et remercie l'assemblée.

Saverne, le 11 mars 2025



Pour extrait conforme,

Le Président,

Joseph CREMMEL

